

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE
L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU
CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
SUPERIEUR**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

CODE : 04 17 00 S20 D3

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section s'adresse à l'étudiant qui poursuit ou a réussi une formation qualifiante correspondante. Ce complément de formation générale lui permet d'obtenir, par capitalisation avec un certificat de qualification, le Certificat correspondant au Certificat d'Enseignement secondaire supérieur.

Cette section vise, dès lors, à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences terminales du 3^{ème} degré telles que fixées par les référentiels des humanités techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire de plein exercice approuvés par le Gouvernement de la Communauté française.

Ces référentiels détaillent les processus (appliquer, connaître, transférer) et les ressources (savoirs disciplinaires et savoir-faire) entrant en jeu dans l'acquisition des compétences (Voir annexes à l'AGCF du 16/01/2014 *déterminant les compétences terminales et savoirs communs à l'issue de la section de qualification des humanités techniques et professionnelles en éducation scientifique, en français, en sciences économiques et sociales ainsi qu'en sciences humaines*).

Ces acquis d'apprentissage lui permettent d'accéder à l'enseignement supérieur.

En outre, ce complément de formation générale contribuera, en ancrant les connaissances dans le domaine des savoirs pratiques et professionnels, à :

- ◆ faire prendre conscience à l'étudiant de ses possibilités et à renforcer la confiance en soi notamment en lui accordant le droit à l'erreur ;
- ◆ accéder à des ressources et à sélectionner des informations pertinentes en développant son esprit critique ;
- ◆ le sensibiliser à la démarche scientifique ;

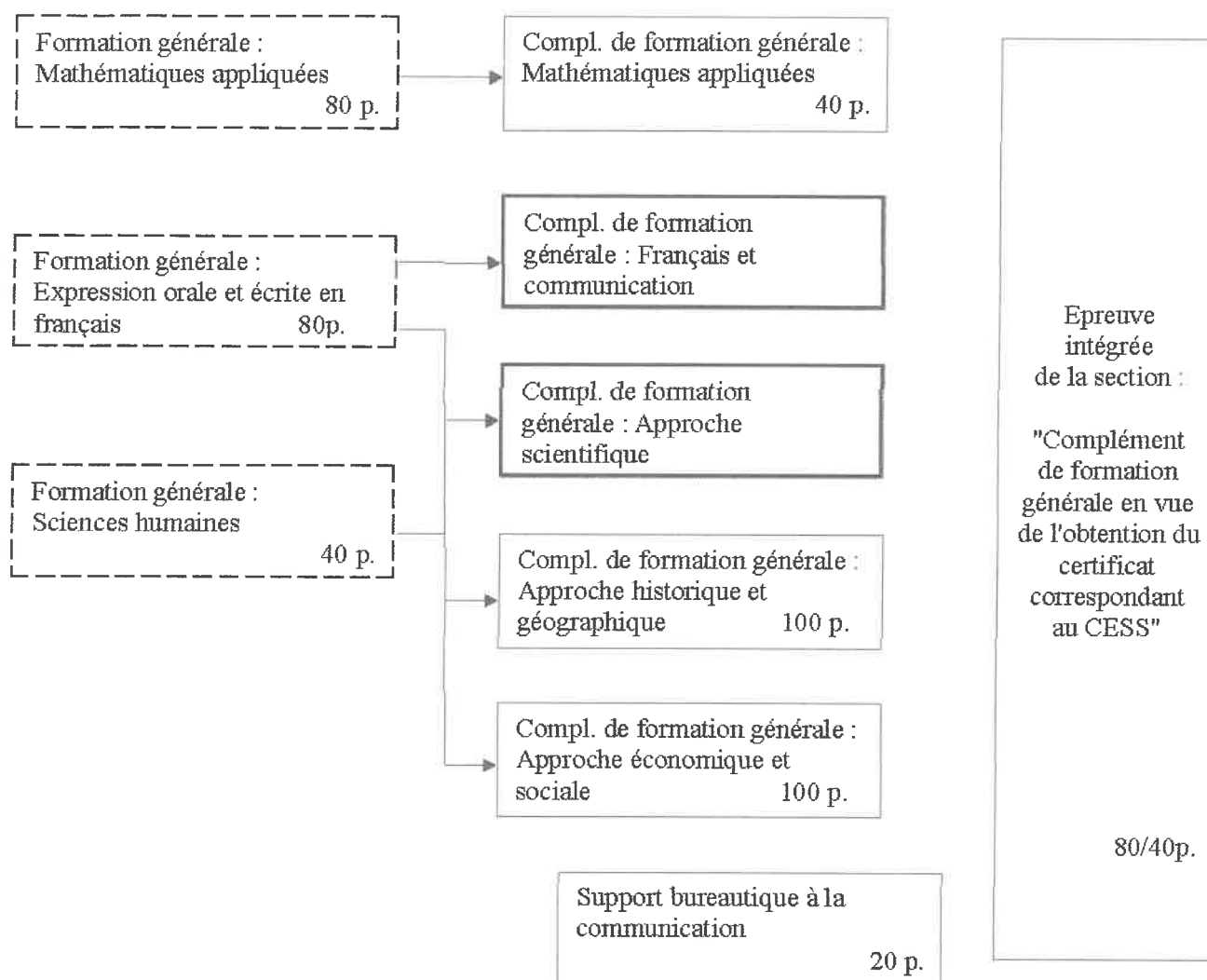
- ◆ lui faire acquérir de l'autonomie dans la construction de ses savoirs ;
- ◆ développer ses capacités à communiquer des idées et des raisonnements ;
- ◆ l'inscrire dans une perspective citoyenne en adoptant un comportement responsable.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Formation générale : Expression orale et écrite en français	ESIT	041701 U11D1	001		80
Formation générale : Mathématiques appliquées	ESIT	011106 U11D1	001		80
Formation générale : Sciences humaines	ESIT	041703 U11D1	001		40
Complément de formation générale : Français et communication	ESST	033203 U21D1	001	x	100
Complément de formation générale : Mathématiques appliquées	ESST	011203 U21 D1	001		40
Complément de formation générale : Approche scientifique	ESST	020103 U21 D1	001	x	80
Complément de formation générale : Approche historique et géographique	ESST	050203 U21 D1	001		100
Complément de formation générale : Approche économique et sociale	ESST	715001 U21 D1	701		100
Support bureautique à la communication	ESST	754121U21 D1	709		20
Epreuve intégrée de la section : Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur	ESSQ	041700 U22 D3	001		80/40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	720
B) nombre de périodes professeur	680

3. SCHEMA DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de "Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur" spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

4. CAPITALISATION DES TITRES

Le titre "Certificat d'enseignement secondaire supérieur – CESS" est délivré par la capitalisation du certificat "Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS" avec

- ✓ soit d'un certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire de plein exercice ou défini comme correspondant,
- ✓ soit d'un certificat de qualification spécifique à l'enseignement de Promotion sociale dont la capitalisation avec le certificat "Complément de formation générale en vue de l'obtention d'un CESS" a été déclarée correspondante au CESS.